

République Française Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret Arrondissement d'Orléans Commune d'Ingré

DECISION N° DC.21.070 portant sur

L'attribution de travaux courants de voirie sur l'espace public pour les opérations inférieures à 50 000 € HT

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du conseil municipal du 13 février 2018 N° DL 18.007 approuvant la convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec Orléans Métropole,

Vu la délibération du conseil municipal du 05 février 2020 N° DL 20.003 approuvant l'ajout d'une famille d'achat à la convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec Orléans Métropole,

DECIDE

Article 1er: La Métropole d'Orléans a cédé à la ville d'Ingré l'appel d'offres relatif aux travaux courants de voirie sur l'espace public pour les opérations inférieures à 50 000 € HT.

Le marché pour la ville d'Ingré est le lot n°2.

Le titulaire du marché est la société EUROVIA, rue du 11 octobre, 45400 Fleury Les Aubrais.

Les prix de l'appel d'offres sont traités à prix unitaires, sur la base du bordereau des prix unitaires des quantités réellement exécutées.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 22 mai 2021. Le marché est reconductible 3 fois pour une période d'un an, soit une durée maximale de 4 ans.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le 2 9 SEP. 2021



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : 2 9 SEP. 2021 Publié ou notifié-le : 2 9 SEP. 2021

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur: Le Tumelin SYlvie

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	Transmission d'actes	
	Nature de l'acte :	Actes réglementaires	
	Numéro de l'acte :	DC_21_070	
	Date de la décision :	2021-09-29 00:00:00+02	
	Objet:	atribution de travaux courants de voirie sur	
1		l'espace public pour les opérations inférieures à	
		50 000€ HT	
	Documents papiers complémentaires :	NON	
	Classification matières/sous-matières:	1.1 - Marchés publics	
	Identifiant unique :	045-214501694-20210929-DC_21_070-AR	
	URL d'archivage :	Non définie	
	Notification:	Non notifiée	

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier	
Nom métier :			
045-214501694-20210929-DC_21_070-AR-1-1_0.xml	text/xml	925	
Nom original :			
DC.21.070 - EUROVIA Marché travaux inf. 50k.pdf	application/pdf	127178	
Nom métier :			
99_AR-045-214501694-20210929-DC_21_070-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	127178	

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 septembre 2021 à 15h03min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 septembre 2021 à 15h03min38s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 septembre 2021 à 15h03min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 septembre 2021 à 15h08min53s	Reçu par le MI le 2021-09-29